

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Société Ecclésiastique de Saint-Michel,

TENU A L'ARCHEVÊCHÉ LE 6 SEPTEMBRE 1854.



PRÉSIDENCE DE SA GRANDEUR MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Présents, Mgr. Cook, Mgr. de Tloa; MM. F. X. Loranger, D. Déziel, J. Harper, J. B. A. Ferland, J. Nelligan, L. T. Bedard, procureurs.

Lû le procès-verbal du bureau tenu le vingt-cinq août, mit huit cent cinquante-trois.

Présentées les demandes d'agrégation de MM. Alfred Noisoux, vicaire des Trois-Rivières, et Amable Charest, du même diocèse, qui sont admis en se conformant aux règles de la Société qui exigent qu'ils paient le cinquantième des revenus qu'ils ont perçus depuis qu'ils sont prêtres; E. Dion, vicaire de Saint-Gervais, J. Aubry, du diocèse des Trois-Rivières, T. Toupin, du Séminaire de Nicolet, M. Fortin, vicaire de Saint-Jean Port-Joli, F. X. Plamondon, vicaire de Saint-Roch de Québec, D. Racine, vicaire de N.-D. de Québec, E. Fafard, missionnaire de Douglass-Town, F. Morisset, vicaire de la Grande-Baie, P. Migner dit Lagacé, professeur du Collège Sainte-Anne, J. B. Leclair, missionnaire de Drummondville, B. McGauran, desservant l'Ange-Gardien, Tho. E. Hamel, professeur du Séminaire de Québec, P. Dionne, vicaire de Saint-Joseph de la Pointe-Lévy, A. H. B. Lassiseraye, vicaire de Yamachiche, E. Rousseau, vicaire de Saint-Roch des Aulnets, G. Beaulieu, vicaire de la Malbaie, et Chas. Z. Garceau, vicaire de Gentilly, qui sont admis au nombre des membres de la Société, le dit M. J. B. Leclair ayant cependant des arrérages à payer avant son admission.

Le bureau approuve les allocations suivantes, faites par Mgr. le Président, savoir: à M. Grég. Tremblay, £75 0 0, à M. Belcourt, £15 0 0, à M. Chiniquy, £12 10 0, à M. Asselin, £11 5 0.

M. Méthot étant agrégé au Séminaire de Québec, cesse de faire partie de la Société.

Le nom de M. Et. Bégin ayant été omis parmi les nouvelles agrégations dans le dernier procès-verbal, il est résolu de l'insérer dans celui de cette année.

Présenté l'état des sommes reçues et payées par M. le Trésorier depuis le dernier bureau:

Recette de l'année provenant	{	1 ^o Des contributions annuelles (A).....	£457 7 9½
		2 ^o De l'intérêt sur débetures.....	47 8 0
		3 ^o D'intérêt sur argent déposé à la Banque d'Épargnes.....	6 5 6
Somme déjà en caisse.....			511 1 3½
			1294 16 8
Dépense de l'année.....			1805 17 11½
			424 12 10½
Somme en caisse.....			£1381 5 1
En débetures.....			£790 0 0
En argent.....			591 5 1
			1381 5 1

(A) On peut donner encore plus en détail ce premier item de la recette comme suit:

1 ^o Contributions annuelles proprement dites.....	£438 1 6½
2 ^o Arrérages payés par M. N. Doucet.....	14 0 0
3 ^o Ditto ditto par M. Besserer, a/c.....	4 0 0
4 ^o Ditto ditto par M. N. Audet.....	1 0 0
5 ^o Vendu 6 pièces de monnaie n'ayant plus cours.....	0 6 3
	457 7 9½